

PRÉ-RÉSERVER UNE SALLE COMMUNALE

■ La commune de Saint-Thonan met à disposition un certain nombre de salles, de capacités et configurations variables, qu'il est possible de réserver pour des événements professionnels, associatifs ou familiaux à partir du site internet.

Toute demande de réservation nécessite au préalable une pré-réservation qui sera étudiée par les services de la mairie.

Pour faire une demande de pré-réservation, il est obligatoire de se connecter au site internet de la commune www.saint-thonan.fr puis suivre la procédure suivante :

■ Dans l'onglet « AU QUOTIDIEN » cliquer sur « Planning, location des salles » puis sur « Location de salles et matériel ». Arrivé sur cette page, cliquer sur le bouton « PRÉ-RÉSERVER UNE SALLE » pour accéder au formulaire de demande.

■ Renseigner tous les champs du formulaire

- Coordonnées du réservant
- Détail de la manifestation
- Coordonnées du responsable de la manifestation
- Sélection de la ressource à louer, les dates et horaires de location
- Consulter le règlement de location et les tarifs de location disponibles sur le site

■ Il ne vous reste plus qu'à envoyer votre demande en cliquant sur le bouton « ENVOYER LA DEMANDE ».

La pré-réservation d'une salle sur le site internet ne vaut pas acceptation. Les services de la Mairie doivent valider cette réservation pour qu'elle soit effective. A l'issue de cette validation le réservataire en sera informé.

La réservation et l'utilisation de l'une des salles disponibles à la location sont conditionnées par l'acceptation par le réservataire du règlement d'utilisation des salles.

